

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal se sont réunis, à la salle du Cercle Olivier de Clisson à Clisson, en séance publique, sous la présidence de **Madame Laurence Luneau, Maire**.

Étaient présents :

Mme Laurence Luneau, M. Xavier Bonnet, M. Christian Peulvey, M. Benoît Payen, M. Philippe Bretaudeau, M. Bernard Bellanger, M. Dominique Poilane, Mme Blandine Elain, M. Laurent Maldelar, M. Jean-Pierre Landreau, Mme Christelle Amiaud, Mme Patricia Mary, Mme Alexia Pirois, Mme Sonia Sanchez, M. Thomas Hay, M. Cyrille Paquereau, M. Yvonnick Besson, M. Yves Mignotte, M. Eric Betschart, Mme Muriel Deudé, M. Thibault Morizur, Mme Gaëlle Romi.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents excusés :

Mme Véronique Jousset (procuration à M. Xavier Bonnet), Mme Marie-Gabrielle Carré (procuration à M. Christian Peulvey), Mme Anne Leroy (procuration à M. Philippe Bretaudeau), M. Christophe Butruille (procuration à Mme Alexia Pirois), Mme Séverine Blanoeil (procuration à Mme Laurence Luneau), Mme Marie-Claude Bailliard (procuration à Mme Sonia Sanchez), Mme Lamia Bacher (procuration à M. Yves Mignotte).

Madame le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : M. Thomas Hay

Date de la convocation : 13 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 29	Présents : 22	Excusés : 7	Absents : 0	Votants : 29
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

ADMINISTRATION GENERALE

FINANCES

Emprunts, subventions, dotations

- ♦ **Démolition et reconstruction du gymnase Cacault – Conseil départemental de Loire-Atlantique – convention de partenariat financier – approbation**

Madame le Maire expose les faits.

Le gymnase Cacault, situé esplanade de Klettgau, a été construit en 1975. Au fil des ans, cet équipement est devenu vétuste, inadapté et consommateur en énergie. La Municipalité a donc décidé de programmer la reconstruction de l'intégralité du gymnase.

Dans le cadre de ce projet, des accords financiers sont intervenus entre le Département de Loire-Atlantique et la Ville de Clisson, destinés à répondre au besoin de financement des travaux à venir du gymnase Cacault.

Pour ce faire, le Conseil départemental de Loire-Atlantique propose la signature d'une convention de partenariat définissant notamment les modalités de financement du gymnase ainsi que les conditions d'utilisation de cet équipement par les collèges.

Les principales dispositions de cette convention sont les suivantes :

- le Conseil départemental s'engage à verser à la Commune de Clisson une subvention d'un montant de 1 190 000 €.
- le Département disposera d'une utilisation gratuite des équipements concernés pour la pratique de l'éducation physique et sportive des collèges Cacault et Rosa Parks et leurs associations sportives, sur une période de 30 ans.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Xavier Bonnet, premier adjoint, délégué dans le domaine "finances et aménagement du territoire",

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 17 novembre 2022 autorisant le lancement de la procédure de concours restreint en vue de la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée du projet de construction d'un groupe scolaire et d'un gymnase,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 6 juillet 2023 désignant l'équipe TESSIER PORTAL ARCHITECTURE comme lauréat du concours d'architecte,

VU le projet de convention proposé par le Département de Loire-Atlantique tel qu'annexé,

VU l'avis de la commission "finances, administration générale, développement économique et prospective territoriale", réunie le 5 décembre 2024,

**Après en avoir délibéré,
À la majorité (28 votes pour et 1 abstention),**

VALIDE les termes de la convention à intervenir entre le Conseil Départemental de Loire-Atlantique et la Ville de Clisson, relative aux conditions de financement des travaux de reconstruction du gymnase Cacault,

AUTORISE Madame le Maire, à défaut un adjoint, à signer la convention à intervenir avec le Conseil Départemental de Loire-Atlantique ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président du Conseil Départemental de Loire-Atlantique et Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Thomas Hay
Secrétaire de séance



Laurence Luneau
Maire



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le

20 DEC. 2024

- son affichage le

23 DEC. 2024

Accusé de réception en préfecture
044-214400434-20241219-DEL-241208-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.